



Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181018/BC/OH

**ARRETE N° ARR/2018/ST/ 391**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,  
Vu la circulaire interministérielle Equipement Intérieur n° 73.182 du 5 Octobre 1973,

Considérant que le défilé organisé le dimanche 11 novembre 2018 par la Municipalité à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de l'Armistice de 1918, va constituer une gêne pour la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le dimanche 11 novembre 2018, à partir de 10 h et ce, jusqu'à 13 h (fin de la manifestation), la circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'itinéraire du cortège :

- Départ : Parvis de la Mairie
- Rue du Général Leclerc (entre la Mairie et la rue Jules Guesde),
- Rue Jules Guesde (entre la rue du Général Leclerc et la rue de la Vallée),
- Rue de la Vallée (entre la rue du Jules Guesde et la rue de la Colline),
- Rue de la Colline (entre la rue de la Vallée et l'avenue d'Aljustrel),
- Rue du Tilleul (entre l'avenue d'Aljustrel et la rue de la Marjolaine),
- Rue de la Marjolaine, pour arriver à la stèle Charles De Gaulle
- Arrêt à la stèle Charles De Gaulle au Jardin des Perspectives
- Puis reprise du cortège avenue d'Aljustrel (entre la stèle et la rue du 6 juin 44),
- Rue du 6 Juin 1944 (entre l'avenue d'Aljustrel et le parking du cimetière),
- Arrêt et cérémonie au Cimetière,
- Puis reprise du cortège rue du 6 Juin 1944 (entre le parking du cimetière et la rue de la Vallée),
- Rue de la Vallée jusqu'à l'entrée dans le Jardin des Perspectives,
- Puis reprise du cortège avenue Aljustrel, jusque la rue du Tilleul,
- Rue du Tilleul, jusqu'à la rue du Lin,
- Rue du Lin, jusqu'au Zéphyr,
- arrivée et dissolution du cortège au Zéphyr.

**ARTICLE 2** : Le dimanche 11 novembre 2018, à partir de 10 h et ce, jusqu'à 13h, (fin de la manifestation), la circulation sera interdite dans la rue du Tilleul sur toute sa longueur durant toute la durée de la manifestation.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr)

**ARTICLE 3** : Le dimanche 11 novembre 2018, à partir de 8 h et ce, jusqu'à 13 h (fin de la manifestation). Le stationnement sera interdit sur le parking du cimetière.

**ARTICLE 4** : Pour permettre le bon déroulement du cortège, celui-ci sera accompagné par les Services de Police de Hem qui régleront la circulation.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Transpole à Marcq-en-Baroeul et à la Sté Trans Val de Lys à Comines.

Fait à HEM, le 26 OCT. 2018

**Pour le Maire de Hem et par délégation,  
l'Adjointe à la Qualité de la Ville  
et à la Proximité**

**Safia OULMI**

